



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 9 mars 2026

Présents: MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Corinne GOMEZ, Jo ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Bernard ANÉ à *Stéphane BOUCHARD*, Corinne SURAN à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absente : Martine RUIZ TAUSTE, Vanessa BUSQUET, Michaël BOUTINES.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CAILLE.

Délibération n°2026-14

Objet : 2026-14 Approbation du CFU 2025 – budget communal.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2025 y compris pour son budget annexe. Le CFU (Compte Financier Unique) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable de la collectivité, qui se substitue au compte administratif et au compte de Gestion.

Les objectifs du CFU sont :

- d'améliorer la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière ;
- d'améliorer la qualité des comptes ;
- de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025 et les éléments comptables qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le CFU 2025 – budget communal dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote,

Madame la première adjointe au maire prend la présidence de l'assemblée et propose aux membres du conseil municipal,

- **d'approuver** le CFU 2025 du budget communal visé par le service de gestion comptable d'Auch. Le document transmis et présenté à l'assemblée retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la commune sur l'exercice budgétaire 2025 ; il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement, **en voici ci-après deux extraits** :

CFU 2025 RESULTAT FINANCIER SECTION FONCTIONNEMENT		PREVISIONS 2025	REALISE 2025
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Dt réelles	2 757 759,57€	1 829 312,21€ 1 739 478,31€
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT Dt réelles	2 757 759,57€	2 280 956,02€ 2 263 252,02€
	RESULTAT EXERCICE 2025		451 643,81€
	REPORT 2024		498 090,57€
	RESULTAT CUMULE 2025		949 734,38€

CFU 2025 RESULTAT FINANCIER SECTION INVESTISSEMENT		Prévisions 2025	Réalisé 2025
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT Dt réelles	5 018 442,71€ 4 970 737,71€	2 423 607,58€ 2 405 903,58€
	RECETTES D'INVESTISSEMENT Dt réelles	5 018 442,71€ 4 136 963,14€	3 653 560,15€ 3 563 726,25€
	RESULTAT EXERCICE 2025		1 229 952,57€
	REPORT 2024		-659 209,14€
	RESULTAT		570 743,43€
RAR 2025		- 847 906,43€	

Vu l'exposé Madame la première adjointe et après délibération, le Conseil municipal **décide**,

Pour	Contre	Abstention
13	2	0

- **d'approuver** le CFU 2025 du budget communal visé par le service de gestion comptable d'Auch. Le document transmis et présenté à l'assemblée retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la commune sur l'exercice budgétaire 2025.

- **Délibération n°2026-15**

Objet : 2026-15 Approbation du CFU 2025, budget annexe photovoltaïque.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2025 et les éléments comptables qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le CFU 2025 – budget annexe photovoltaïque dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote,

Madame la première adjointe au maire prend la présidence de l'assemblée et propose aux membres du conseil municipal,

Madame la première adjointe au maire propose aux membres du conseil municipal, **d'approuver** le CFU 2025 du budget annexe photovoltaïque dressé par le service de gestion comptable d'Auch.

3

DEPENSES D' EXPLOITATION		Réalisé	BP	Réalisé
Chapitre	Libellé	2024	2025	2025
O11	Charges caractère général (frais électricité, maintenance...)	231,00	2 700,00	1 483,51
O42	Dotations aux amortissements		1 543,00	1 542,50
TOTAL		231,00	4 243,00	3 026,01
RECETTES D' EXPLOITATION				
Chapitre	Libellé			
70	Produits de services	0,00	4 474,00	4 125,81
TOTAL		0,00	4 474,00	4 125,81
RESULTAT Excédent				1 099,81
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Article	Libellé			
2153	Installation photovoltaïque /M oeuvre	30 850,00	87 693,00	67 294,40
TOTAL		30 850,00	87 693,00	67 294,40
RECETTES INVESTISSEMENT				
Article	Libellé			
1687	Avance (budget commune)	42 000,00	75 000,00	75 000,00
041	Opération d'ordre transfert entre section		1 543,00	1 542,50
TOTAL		42 000,00	76 543,00	76 542,50
RESULTAT Excédent		11 150,00	87 693,00	9 248,10

C.F.U 2025
Budget annexe photovoltaïque

Vu l'exposé Madame la première adjointe et après délibération, le Conseil municipal **décide à l'unanimité**,

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

d'approuver le CFU 2025 du budget annexe photovoltaïque dressé par le service de gestion comptable d'Auch

Délibération n°2026-16_b

Objet : 2026-16 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal **à l'unanimité**,

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat		
Excédent de fonctionnement 2025		451 643,81
Excédent reporté		498 090,57
Excédent global		949 734,38
Solde d'exécution de la section d'investissement		
(solde reporté 2024)-659 209,14	(solde 2025)1 229 952,57	570 743,43
Reste à réaliser en investissement		
Dépenses		-1 710 928,73
Recettes		863 022,30
Solde		-847 906,43
AFFECTATION du RESULTAT		949 734,38
Besoin de financement (solde <u>inv</u> + R à R)		-277 163,00
Affectation		277 163,00
Report en fonctionnement au BP 2026		672 571,38€

Délibération n°2026-17

Objet : 2026-17 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget annexe photovoltaïque.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe photovoltaïque.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe photovoltaïque Affectation du résultat	
Excédent de fonctionnement 2025	1 099,80
Excédent reporté(2024)	-231,00
Excédent global	868,80
Solde d'exécution de la section d'investissement (Solde 2024)11 150,00€ (solde 2025)9 248,10€	
	20 398,10€
Reste à réaliser en investissement	
Dépenses	0
Recettes	0
Solde	0
AFFECTATION du RESULTAT	
Besoin de financement (solde Invt + R à R)	20 398,10
Affectation	0
Report en fonctionnement au BP 2026	868,80
Report en investissement au BP 2026	20 398,10

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Marie-Thérèse CAILLE

M.T. CAILLE

Le Maire
Jean-Pierre COT

